

Constat d'accord

Entre :

Le Syndicat National des Agences de Mannequins **SYNAM – SYNPASE**

Et les syndicats de salariés signataires et représentatifs dans la branche :

C.F.D.T - F3C - SNAPAC

C.F.T.C MEDIA +

C.G.T – S.F.A

FO Mannequins et Métiers de la Mode

Il a été convenu ce qui suit,

Les parties se sont concertées via une visio-conférence le 31 janvier 2023 à 10H30 pour examiner la politique salariale pour l'année 2023.

En raison des conditions économiques inflationnistes, elles sont convenues d'une augmentation de 5,5 % pour les rémunérations des mannequins adultes et de 4% pour les mannequins âgés de moins de seize ans.

En application des articles L.2232 -10 -1 et L.2261- 23 -1 du code du travail, il est stipulé que les dispositions du présent constat - une fois l'extension acquise - seront applicables à l'ensemble des entreprises visées au champ d'application de la convention collective IDCC 2397, quel que soit le nombre de leurs mannequins salariés.

Fait à Paris, le 31 janvier 2023.

SYNAM – SYNPASE

CFDT-F3C-SNAPAC

C.F.T.C MEDIA +

C.G.T – S.F.A

F.O Mannequins et Métiers de la Mode

ANNEXE 1

ANNEE 2023

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA

MANNEQUINS ADULTES DEFILES & PUBLICITE

Hors Congés payés

	7	8	9
1 H (Taux horaire majoré)	110,30	128,55	169,30

JOURNEE (5 à 8 heures)

= taux horaire majoré x par 5

Hebdo 5 jours

= tarif journée x 5 - 10%

Hebdo 6 jours

= tarif journée x par 6 - 15%

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA

MANNEQUINS ADULTES PRESSE REDACTIONNELLE

Hors Congés payés

	A	B	C
1 H (Taux horaire majoré)	39,30	45,90	53,75

JOURNEE (5 à 8 heures)

= taux horaire majoré x par 5

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA

MANNEQUINS ADULTES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 12

Hors Congés payés

1 H (Taux horaire majoré)	73,75
---------------------------	-------

JOURNEE (5 à 8 heures)

= taux horaire majoré x par 5

ANNEXE 2

ANNEE 2023

REMUNERATIONS HORAIRES BRUTES MINIMA **MANNEQUINS ENFANTS**

Hors Congés payés

PRISE DE VUE Publicité DEFILE	CATALOGUE VPC	PRESSE Rédactionnelle	TOURNAGE film publicitaire	ESSAYAGE TECHNIQUE	ESSAYAGE PREPARATOIRE
74,50	64,80	51,60	92,60	64,80	50% du minimum horaire de la catégorie

ANNEXE 1

ANNEE 2023

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA **MANNEQUINS ADULTES DEFILES & PUBLICITE**

Hors Congés payés

	7	8	9	10
1 H (Taux horaire majoré)	110,30	128,55	169,30	215,60

JOURNEE (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5

Hebdo 5 jours = tarif journée x 5 - 10%

Hebdo 6 jours = tarif journée x par 6 - 15%

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA **MANNEQUINS ADULTES PRESSE REDACTIONNELLE**

Hors Congés payés

	A	B	C	D	E	F	G
1 H (Taux horaire majoré)	39,30	45,90	53,75	61,65	70,85	79,85	99,80

JOURNEE (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5

REMUNERATIONS BRUTES HORAIRES MINIMA **MANNEQUINS ADULTES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 12**

Hors Congés payés

1 H (Taux horaire majoré)	73,75
---------------------------	-------

JOURNEE (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5

ANNEXE 2

ANNEE 2023

REMUNERATIONS HORAIRES BRUTES MINIMA **MANNEQUINS ENFANTS**

Hors Congés payés

PRISE DE VUE Publicité DEFILE	CATALOGUE VPC	PRESSE Rédactionnelle	TOURNAGE film publicitaire	ESSAYAGE TECHNIQUE	ESSAYAGE PREPARATOIRE
74,50	64,80	51,60	92,60	64,80	50% du minimum horaire de la catégorie

